

Vérifier à l'audition

# Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

## Deuxième Commission

**Point 89:** Elimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

Intervention prononcée par  
**M. Bakary Dembélé**

**New York, le 15 novembre 2004**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais m'associer aux autres délégations pour féliciter le Secrétaire général pour la pertinence des rapports présentés sur le point sous examen.

La délégation du Mali s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant de l'Etat du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine.

**Monsieur le Président,**

Convaincu que toute oeuvre de développement durable relève d'abord d'un effort interne, le Mali a clairement affiché depuis 1997 sa ferme volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de l'action gouvernementale. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en tant que document consensuel unique de référence qui fixe les orientations du développement en vue d'assurer une plus grande lisibilité aux politiques et stratégies de développement.

A court et moyen termes, la stratégie nationale est construite autour de trois domaines ou axes prioritaires qui ont vocation à se compléter mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le triple souci d'efficacité, d'équité, de viabilité institutionnelle et financière anime toute la démarche gouvernementale, à savoir :

- le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et la participation ;
- le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base ;
- le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs.

Le CSLP, qui couvre la période 2002-2006, est assorti d'un plan d'actions prioritaires sur la période 2002-2004. L'objectif général fixé est de réduire la pauvreté pour ramener l'incidence de 63,8% à 47,5% à l'horizon 2005.

**Monsieur le Président,**

Fidèle à sa longue tradition de solidarité et de partage, le Mali a institué, depuis dix ans, le mois d'Octobre, **mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion**. Le thème retenu cette année a porté sur: < la solidarité, une action de tous les jours >. A travers une vaste mobilisation sociale, l'édition 2004 comportait quatre semaines thématiques à savoir:

- la semaine des personnes âgées,
- la semaine thérapeutique,
- la semaine des personnes handicapées, et
- la semaine de l'économie solidaire et sociale.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a mis en place le Fonds de Solidarité Nationale et la Banque Malienne de Solidarité.

Le Fonds de Solidarité Nationale a pour mission de contribuer à l'atténuation des inégalités en assurant aux plus démunis, en particulier, des conditions de vie décentes, notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé primaire, à l'éducation et à un habitat décent.

Quant à la Banque de Solidarité, elle accorde des prêts à des conditions plus favorables que celles des banques classiques et participe également au refinancement des structures financières décentralisées.

**Monsieur le Président,**

Prenant en considération les liens étroits qui existent entre la microfinance et la lutte contre la pauvreté, et s'inspirant des objectifs du millénaire et du NEPAD, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour le développement de la microfinance.

Ce plan d'action pour la période 1998-2002 a assigné aux Institutions de microfinance un rôle déterminant pour d'une part, la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois, et d'autre part, l'accès des catégories démunies des zones rurales et urbaines à un service financier minimum.

Au cours de la période donnée, les Institutions de microcrédit ont touché près de 800.000 emprunteurs directs ou indirects et le nombre de points d'accès a augmenté de 39% soit 706 contre 151 guichets pour le système bancaire.

Les coopératives, les mutuelles et les associations villageoises contribuent également en leur manière à la réduction de la pauvreté, à travers notamment les facilités de crédit ou de service qu'elles accordent à leurs adhérents.

Il me plaît de rappeler que le segment de haut niveau de la session de fond 2004 de l'ECOSOC a identifié, entre autres, le microcrédit comme piste sérieuse pour la mobilisation des ressources externes et internes pouvant contribuer efficacement à l'élimination de la pauvreté.

La proclamation de 2005, année internationale du microcrédit est un message fort de l'Assemblée générale. Elle permettra de sensibiliser la communauté internationale sur la nécessité d'engager des actions concrètes de promotion des institutions de microfinancement, dans le contexte de l'élimination de la pauvreté. Cette période sera également mise à profit par les pays dotés d'institutions de microcrédit d'améliorer davantage leur système de crédit au profit des populations.

Je voudrais donc lancer un vibrant appel pour la mise en place et le renforcement d'un partenariat entre pays riches et pauvres en vue de l'élimination de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Je vous remercie./-